



MAIRIE DE LIANCOURT SAINT-PIERRE (60240)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 AVRIL 2018

Le 09 avril deux mille dix-huit à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents : Sylvain LE CHATTON, Jérôme LEROY, Franck LIGER, Janine COURTOIS, Alexandre CHAPELON, Laurent LAROCHE, Stephen HOPKINS, Chloé LE FEUR, Jérôme CORNU

Etaient absents : Raphaël DECIUS, Benjamin VELLUET, Laurent DEREGNAUCOURT, Angélique HYRNIUKA, Fabienne MAHÉ

Pouvoirs : Laurent DEREGNAUCOURT a donné pouvoir à Franck LIGER
Fabienne MAHÉ a donné pouvoir à Jérôme LEROY
Angélique HYRNIUKA a donné pouvoir à Jérôme CORNU

Laurent LAROCHE a été nommé secrétaire

.....

La séance est ouverte à 20 h 19 sous la présidence de M. LE CHATTON Sylvain, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

.....

ORDRE DU JOUR (session ordinaire)

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 mars 2018.
- Vote du Compte Administratif Commune et Assainissement 2017 (**délibération**)
- Affectation du résultat - (**délibération**)
- Vote des 4 taxes locales - (**délibération**)
- Vote des subventions attribuées aux Associations- (**délibération**)
- Vote du budget - (**délibération**)
- Règlement de la formation « registre d'accessibilité des ERP » pour une Élu(e) - (**délibération**)
- Autorisations spéciales d'absences - (**délibération**)

Débat sans délibération / Informations diverses :

Installation d'un moratoire sur les fermetures de classes

.....

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 mars 2018**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 mars 2018 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

➤ Vote du Compte Administratif Commune et Assainissement 2017 (délibération)

Seul le CA Assainissement a été du nouveau voté

ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2018-09 (Erreur chiffres)

Le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2017.

Section d'exploitation :

Total dépenses : 26 691,97 €
Total recettes : 6 515,80 €
Résultat de l'exercice : - 20 176,17 €
Résultat antérieur : - 36 594,39 €
Résultat de clôture : - 56 770, 56

Section d'investissement :

Total dépenses : 8 850,90 €
Total recettes : 26 691,97 €
Résultat de l'exercice : 17 841,07 €
Résultat antérieur : 77 484,23 €
Résultat de clôture : 95 325,30 €

Compte clôturé à zéro par la décision modificative n°1 et par la délibération n°2017-35 du 2 octobre 2018, pour un montant de 38 554,74 € sur le compte 2151 de la Commune.

La délibération a été acceptée à l'unanimité.

➤ Affectation du résultat - (délibération)

Le Conseil Municipal décide d'affecter en section d'investissement recette au compte 1068 la somme de 200 000 €.

La délibération a été acceptée à l'unanimité

➤ Vote des 4 taxes locales - (délibération)

Le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition 2018 des taxes locales :

- Taxe d'habitation : 13,07 %
- Taxe sur le foncier bâti : 16,44 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 34,28 %
- CFE (taxe des entreprises) : 16,26 %

Soit un taux identique à l'année 2017.

Le Conseil décide donc à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'impositions pour l'année 2018.

La délibération a été acceptée à l'unanimité

➤ Vote des subventions attribuées aux Associations- (délibération)

Le Conseil Municipal a délibéré pour attribuer la somme de 9 445 € aux Associations suivantes, **sous conditions d'obtenir les dossiers complets.**

Associations (compte 6574)	Proposé
AFSEP (Sclérose)	75 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	100 €
AMIS DE L'ORGUE	500 €
APE CHAUMONT	180 €
APE les petites canailles	1 500 €
APEI (Handicap Mental)	75 €
APF (Association Paralysés de France)	75 €
AMVT (Assistants Maternelles)	300 €
BIEN VIVRE ENSEMBLE	230 €
CFAIE (Centre de Formation d'Apprentis)	17 €
CIE THEATRE AL DENTE	300 €
CLUB SPORTIF CHAUMONTOIS	102 €
COMITES DES FETES LSP	3 500 €
CREA-SON (festival)	1 500 €
CREA-SON (fonctionnement)	500 €
JFO TRIE CHATEAU (Jardins Familiaux de l'Oise)	85 €
MODERN JAZZ	17 €
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	17 €
JUDO CLUB CHT EN VEXIN	51 €
SECOURS CATHOLIQUE	100 €
TENNIS CLUB VEXIN THELLE	221 €
TOTAL	9445 €

Budget prévu : 10 000 € **Reste en divers : 555 €**

D'autres associations n'ont pas fourni tous les documents nécessaires. L'attribution d'une subvention pourra faire l'objet d'un vote en prochain CM.

La délibération a été acceptée à l'unanimité

➤ Vote du budget - (délibération)

SECTION FONCTIONNEMENT : Equilibré en recettes et dépenses pour : 843 574,88 €

DEPENSES

Chapitre 11 : 287 895,88 €
Chapitre 12 : 111 500,00 €
Chapitre 14 : 21 420,00 €

RECETTES

Chapitre 002 : 385 732,08 €
Chapitre 70 : 5 000,00 €
Chapitre 73 : 211 996,00 €

Chapitre 22 : 6 000,00 €	Chapitre 74 : 211 331,00 €
Chapitre 23 : 250 000,00 €	Chapitre 75 : 23 000,00 €
Chapitre 042 : 27 159,00 €	Chapitre 042 : 6 515,80 €
Chapitre 65 : 138 400,00 €	
Chapitre 66 : 700,00 €	
Chapitre 67 : 500,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Budget Communal Fonctionnement 2018.

SECTION INVESTISSEMENT : Equilibré en recettes et dépenses pour : 802 557,98 €

DEPENSES

Chapitre 16 : 8 500,00 €
Chapitre 20 : 20 000,00 €
Chapitre 21 : 767 442,18 €
Chapitre 27 : 100,00 €
Chapitre 040 : 6 515,80 €

RECETTES

Chapitre 001 : 33 398,98 €
Chapitre 021 : 250 000,00 €
Chapitre 10 : 209 300,00 €
Chapitre 13 : 278 700,00 €
Chapitre 16 : 4 000,00 €
Chapitre 040 : 27 159,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Budget Communal Investissement 2018.

La délibération a été acceptée à l'unanimité

- Règlement de la formation « registre d'accessibilité des ERP » pour Angélique HRYNIUKA - (délibération)

Le pouvoir d'Angélique HRYNIUKA ne compte pas pour le vote

Suite à la demande d'Angélique, d'accéder à la formation de l'APAVE à Beauvais concernant le registre d'accessibilité des ERP, pour un montant de 420 € TTC.

Conformément à l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales : « les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Après exposé de Sylvain LE CHATTON, le Conseil accepte la prise en charge par la commune des dépenses à la formation de l'organisme qui dispense la formation.

Cette somme sera inscrite au budget, au chapitre 65, article 6535.

La délibération a été acceptée à l'unanimité

➤ Autorisations spéciales d'absences - (délibération)

La délibération est de nouveau reportée, nous devons à nouveau saisir le Comité Technique

➤ Débat sans délibération / Informations diverses :

❖ **Installation d'un moratoire sur les fermetures de classes**

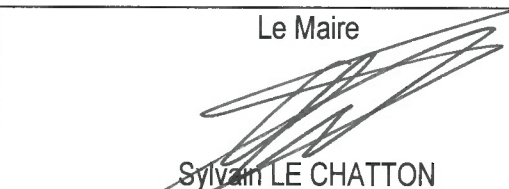
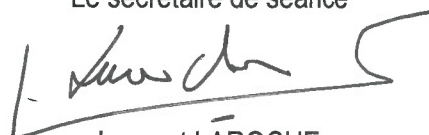
Sylvain LE CHATTON fait lecture de la motion à son Conseil. Une délibération sera prise pour le prochain Conseil.

❖ **Aire de jeux** : le toit de la locomotive sera réparé dans les jours à venir.

❖ **Au Groux** les travaux ont commencé

oooooooo

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 23 h 25

<p>Le Maire</p>  <p>Sylvain LE CHATTON</p>	<p>Le secrétaire de séance</p>  <p>Laurent LAROCHE</p>
---	--